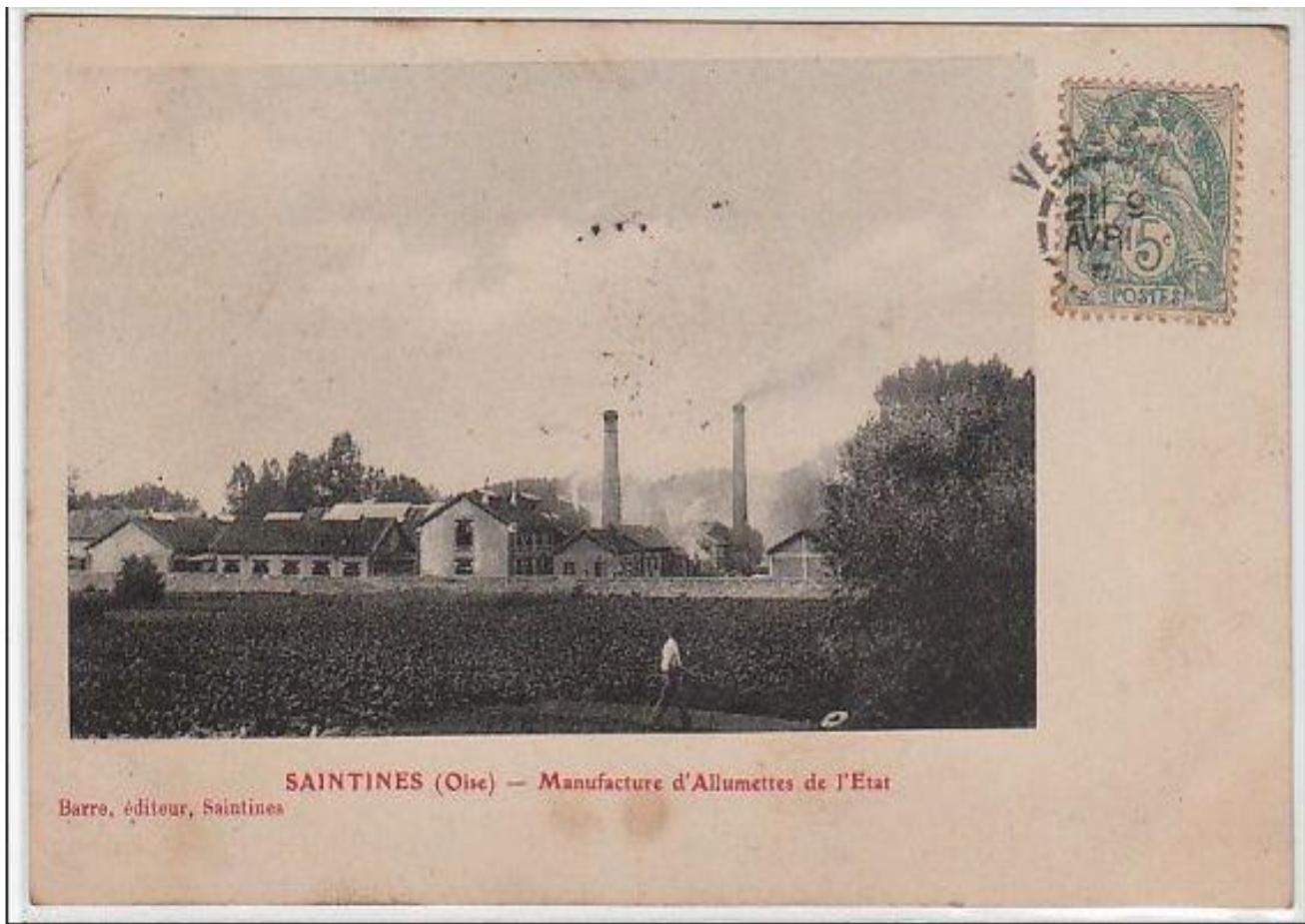


Saintines



La fabrication des allumettes est la spécialité de ce village de l'Oise depuis 1851 date à laquelle Alexandre Crépu s'installa dans un moulin sur l'Automne utilisant la roue qui broyait le verre entrant dans la pâte chimique de ses allumettes.

En 1890 reprise par la Direction générale des manufactures de l'Etat du monopole de fabrication des allumettes qui réquisitionne six des usines françaises qui les fabriquent dont Saintines, située au cœur d'une région de culture de peupliers.

De 1891 à 1894 au moment de la reprise, les aménagements de l'usine étaient défectueux et sa production presque exclusivement consacrée aux tiges. Elle fut donc transformée de façon à ne fabriquer que des allumettes de sûreté et grandie pour produire la majeure partie des tiges « grande section » nécessaire à l'importante manu de Pantin.

En 1896 il est envisagé de transférer les fabrications de Saintines en région parisienne. Ce projet déclenche la mobilisation des élus locaux et du personnel. Une entrevue auprès du ministre des finances permet de maintenir l'activité allumetière à Saintines.

En 1935 avec le rattachement du monopole des Allumettes, jusqu'alors exploité dans le cadre d'une régie d'Etat, le Seit devient le SEITA.

En 1945 le personnel est évacué vers les manufactures d'Aix et de Trélazé. Le 12 décembre un incendie détruit l'infirmerie, le réfectoire, l'écurie et il y a eu mort d'homme.

Dès 1955 la production qui est en constante augmentation nécessita l'agrandissement des bâtiments. Puis la fermeture d'Aubervilliers et de Marseille en 1963 augmenta la demande et finalement entraîna une première étape de forte extension et de modernisation de l'usine.

1966 Deuxième étape d'agrandissement avec un programme de reconstruction partielle de l'établissement rendue nécessaire par la vétusté de certains locaux. Ces travaux, terminés en 1971,

ont été planifiés de telle façon que les fabrications n'ont pas été interrompues. Cette usine a été une des plus grosses fabriques d'allumettes en France pendant des décennies. Elle a été également un des plus gros employeurs de la région. Une région où les nombreuses plantations de peupliers ont certainement favorisé cette fabrication d'allumettes.



Avec la concurrence des briquets et des allumages intégrés, la consommation d'allumettes chute à partir des années 60. En 1962 l'usine d'Aubervilliers ferme ses portes puis celle d'Aix-en-Provence en 1972.

En 1981 & 1993 successivement Trélazé et Mâcon ferment également. Les fabrications sont transférées sur Saintines. Un bâtiment est construit qui est destiné à stocker des produits finis, à abriter une imprimerie offset et des chaînes de fabrication de pochettes.

Fin du monopole des Allumettes entre 1990 et 1992 après plusieurs recommandations de la Commission européenne entre 1974 et 1987. Des concurrents commencent à commercialiser des allumettes et la SEITA ne possède alors plus qu'une seule unité de fabrication, celle de Saintines.

En 2001 L'usine est rachetée à la SEITA par Flam'up, filiale de la société tunisienne Sofas. Le site existe toujours aujourd'hui mais il n'y subsiste qu'une activité de conditionnement, les allumettes étant maintenant importées de l'étranger.